

## **DÉCLARATION DES ONG DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS EN GUINÉE**

**Conakry, le 30 Novembre 2023** - Nous, organisations de défense des droits humains, dont nombreuses sont membres du Collectif des ONG pour des textes respectueux des droits humains, suivons avec beaucoup de préoccupation la restriction de l'accès aux réseaux sociaux et le brouillage des fréquences des Radios FIM FM, Djoma FM depuis le Vendredi 24 Novembre 2023 et Espace FM le mercredi 29 novembre 2023.

Nos organisations expriment leurs inquiétudes face à la récurrence de ces pratiques qui sont contraires aux engagements internationaux de notre pays en matière de la liberté de la presse et le droit à l'information des citoyens.

Nos organisations rappellent que la République de Guinée est partie aux principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. A ce titre, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) en son article 19, la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), en son article 9 et la Charte de la Transition en ses articles 19 et 23 consacrent tous la protection de la liberté de conscience, la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à l'information.

Par ailleurs, nos organisations rappellent que cette situation intervient quelques semaines après le verdict de la Cour de justice de la CEDEAO reconnaissant l'Etat Guinéen coupable d'avoir violé les droits des citoyens à la liberté d'expression et à l'accès à l'information suite à la coupure d'internet et aux restrictions de l'accès aux réseaux sociaux en 2020.

Aussi, lors de son dernier passage à l'EPU (Examen périodique universel) du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, la Guinée a reçu et accepté sept (07) recommandations l'encourageant à garantir la liberté d'expression.

Pour finir, nos organisations s'inquiètent des conséquences économiques de ces restrictions sur les start-ups et autres Petites et Moyennes Entreprises guinéennes de plus en plus dépendantes d'internet et des réseaux sociaux dans leurs activités.

COLLECTIF DES ONGs POUR DES TEXTES RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS  
ET ONGs GUINÉENNES DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

**Ainsi, nos organisations appellent les autorités guinéennes à :**

- Mettre fin à ces restrictions qui violent les engagements de notre pays en matière de droits de l'homme et portent atteinte à notre économie numérique naissante ;
- Identifier et sanctionner les responsables du blocage des plateformes de réseaux sociaux et le brouillage des fréquences des Radios ;
- Œuvrer pour le respect des droits et libertés des citoyens conformément à la charte de la transition et aux obligations internationales souscrites librement par notre pays ;
- Comprendre que l'intérêt légitime de l'État à préserver la sécurité publique ne doit pas empêcher les citoyens de exercer leurs libertés.

**Les ONGS et associations de défense des droits de l'homme**

Pour plus d'information, veuillez contacter les numéros suivants :

Alfa DIALLO - ABLOGUI, 623-13-23-24

Souleymane SOW - Amnesty Guinée, 622-21-50-42

Alsény SALL - OGDH, 622-18-86-70